

COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2023 à 20H00

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 25 juillet 2023,

L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Travaux désamiantage toitures école ;
- 2) Travaux d'aménagement espaces extérieurs mairie/salle des fêtes ;
- 3) Création de poste ;
- 4) Décisions Modificatives

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents à l'exception de M. Jean-René PREVOST, Mme Laure PENIGUEL et M. Olivier CIVIERE, excusés.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE TOITURE ÉCOLE

De l'amiante se trouve dans une partie des toitures de l'école.

Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de désamiantage afin de sécuriser l'environnement des enfants et des enseignants. Le montant de ces travaux est estimé à 31 060 €.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'opération peut faire l'objet d'une aide du Conseil Départemental au titre du FARDA à hauteur de 20% du montant des dépenses.

Considérant le montant de l'opération, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux,
- autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du FARDA.,
- approuve les modalités de financement suivantes : - autofinancement : 24 850,00 €
- subvention FARDA : 6 210,00 €

2) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT QUALITATIF PÉRIPHÉRIQUE MAIRIE / SALLE DES FÊTES

Les extérieurs de la Mairie/salle des fêtes nécessitent des aménagements afin de faciliter la circulation et le stationnement, et de gérer l'écoulement des eaux pluviales. Le montant des travaux est estimé à 51 365,60 € HT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'opération peut faire l'objet d'une aide du Conseil Départemental au titre du FARDA à hauteur de 20% du montant des dépenses.

Considérant le montant de l'opération, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux,
- autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du FARDA.,
- approuve les modalités de financement suivantes : - autofinancement : 41 095,60 €
- subvention FARDA : 10 270,00 €

3) CRÉATION DE POSTE

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Technique Territorial en raison de l'accroissement des effectifs de garderie et du nombre d'élèves en classe de moyenne et grande sections.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent Technique Territorial à temps non complet pour une durée de 5h/jour de classe, soit 15,23/35ème dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, pour la surveillance de garderie et l'aide à l'institutrice chez les moyens-grands, à compter du 04 septembre 2023.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 3° pour les communes de moins de 1 000 habitants,

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Agent Technique Territorial au 1er échelon de l'échelle 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

5) DÉCISIONS MODIFICATIVES

- DM 01/2023

Afin d'intégrer les travaux de toiture à l'école, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : a 023 virement à l'investissement : + 28 800 €

a 60633 fournitures de voirie : - 25 000 €

a 615221 : entretien et réparation de bâtiment : - 3 800 €

Recettes d'investissement : a 021 virement du fonctionnement : + 28 800 €

a 1323 subvention du Département : + 6 200 €

Dépenses d'investissement : a 2131 : + 35 000 €

- DM 02/2023

Afin d'intégrer les travaux d'aménagement des extérieurs de la mairie/salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : a 023 virement à l'investissement : + 51 800 €

a 615232 Entretien réparation de réseaux : - 51 800 €

Recettes d'investissement : a 021 virement du fonctionnement : + 51 800 €

a 1323 subvention du Département : + 10 200 €

Dépenses d'investissement : a 2152 : + 62 000 €

- DM 03/2023

Des anomalies dans le budget nécessitent une DM afin de les rectifier, de plus il est également nécessaire de réajuster des dépenses d'investissement pour la maîtrise d'œuvre et le marché pour le bâtiment communal, et de fonctionnement suite à des changements d'articles demandés par le SGC.

Le Conseil Municipal décide pour cela de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : a 022 : (inexistant dans le M57) : - 10 233,38 €

a 658 : Autres charges diverses + 10 233,38 €

a 615231 : entretien de voirie : - 10 000 €

a 6218 : mise à disposition de personnel : + 10 000 €

Recettes d'investissement : a 2804183- 040 : + 1 500 €

Dépense d'investissement : a 203 frais d'étude : - 7 000 €

a 2184 : matériel de bureau : + 1500 €

a 231 : immobilisation corporelle : + 7000 €

6) ORGANISATION DES ILLUMINATIONS

Adhérente au Syndicat d'initiative de la Vallée de la Course et Affluents, la commune participera aux illuminations de la vallée les 13 et 14 août prochains.

Les bâtiments communaux sont concernés, ainsi que le chemin piétonnier de l'école à la mairie.

Afin de mettre en valeur notre patrimoine, des chemins lumineux et projecteurs (technologie LED) seront achetés.

La préparation se fera le samedi 12 août pour un essai d'éclairage le soir même.

Un appel aux bénévoles pour aider à l'installation et le démontage.

Les habitants sont invités à illuminer leur habitation pour contribuer à la réussite de cette manifestation.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00, le compte rendu a été publié le 29 juillet 2023.

Rappel des délibérations examinées :**N° Objet de la délibération**

- 1) Travaux désamiantage toitures école
- 2) Travaux aménagements qualitatifs périphérique Mairie/salle des fêtes
- 3) Création de poste
- 4) Décisions Modificatives